

PROCÉDURE DE NOTIFICATION

**Maladies zoonotiques chez l'homme,
population animale,
vétérinaires et para-professionnels vétérinaires,
laboratoires de référence nationaux
et production de vaccins**

2015



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

© Copyright OIE, 2016

Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale
information.dept@oie.int

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
12, rue de Prony, 75017 Paris, France
Tel : (33-1) 44 15 18 88, Fax : (33-1) 42 67 09 87

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Section 1 - Maladies zoonotiqueschez l'homme.....	3
Section 2 - Population animale	5
Section 3 - Vétérinaires et para-professionnels vétérinaires.....	11
Section 4 - Laboratoires de référence nationaux.....	15
Section 5 - Production de vaccins	17

INTRODUCTION

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont convenu que l'OIE serait chargée, conformément au mandat qui lui a été conféré par ses Pays Membres, de recueillir les informations requises en vue de préparer tous les ans une analyse de la situation de la santé animale dans le monde et ce, y compris auprès de pays qui ne sont pas encore membres de l'OIE mais qui appartiennent à l'une des deux autres organisations.

Ce guide de procédure vise à aider les Pays Membres de l'OIE à mieux s'acquitter des obligations qui leur incombent conformément au paragraphe 4, article 1.1.3., du chapitre 1.1. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (éditions 2015), respectivement. Le présent document est avant tout destiné à l'usage des Points focaux responsables de la notification des maladies animales à l'OIE qui ont été désignés par les Délégués des Pays Membres. Toute l'information des premier et second rapports semestriels est disponible dans la version WAHIS en ligne du Rapport Annuel

Le rapport annuel sur la santé animale est un recueil d'informations sur les maladies zoonotiques observées chez l'homme, les populations animales, les données démographiques concernant les effectifs vétérinaires et para-professionnels vétérinaires, ainsi que sur les Laboratoires de référence nationaux et les installations de production de vaccins dans chaque pays. Il contient également une section sur les maladies listées par l'OIE qui permet aux pays de transmettre des informations historiques sur ces maladies pour les deux semestres lorsque les matrices pour les rapports semestriels ne sont plus disponibles en ligne sur WAHIS. Ces informations seront mises à la disposition des Administrations vétérinaires ainsi que de la communauté internationale et du grand public.

Le présent document renferme toutes les instructions nécessaires pour remplir le rapport annuel. Veuillez le lire attentivement avant de fournir des données sur votre pays.

Afin de transmettre les informations en temps utile et de manière efficace, les Pays Membres sont encouragés à effectuer leur notification en ligne sur WAHIS (<https://www.oie.int/wahis/>) et à n'utiliser le formulaire papier que s'ils rencontrent des difficultés insurmontables au moment d'accéder à WAHIS en raison de problèmes récurrents de connexion Internet.

Cette procédure a initialement été conçue afin de servir d'outil dans le cadre de la procédure de notification annuelle utilisant le formulaire papier. Depuis, elle a été affinée et sert aujourd'hui de guide afin d'utiliser correctement la version en ligne. Si vous avez une question quelconque ou souhaitez soumettre des commentaires concernant le présent guide de procédure ou la procédure de notification, veuillez contacter le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE à l'adresse suivante information.dept@oie.int.

SECTION 1

MALADIES

ZOONOTIQUES CHEZ L'HOMME

Le principal objectif de la présente section consiste à recueillir des informations sur les maladies listées par l'OIE et d'autres maladies zoonotiques données observées chez l'homme afin d'avoir une vue d'ensemble sur les maladies zoonotiques et de renforcer la détection et la notification des maladies chez les animaux pour une meilleure santé publique.

Veillez contacter l'Autorité compétente chargée de la santé publique dans votre pays afin d'obtenir des informations complètes et validées sur les maladies zoonotiques observées dans la population humaine. Pour chaque maladie zoonotique, veuillez vous référer à la définition de celle que définit l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou conformément à votre législation nationale, le cas échéant.

COMMENT REMPLIR CETTE SECTION

Veillez indiquer dans le tableau le statut de chacune des maladies zoonotiques observées dans votre pays chez l'homme selon les définitions présentées ci-dessous, en cochant la case correspondante (colonnes 1, 2, 3 et 4). Dans le formulaire de notification en ligne WAHIS, veuillez choisir le statut approprié dans la liste déroulante. Veuillez également saisir les données concernant le nombre de cas et de décès observés chez l'homme pour chaque maladie zoonotique présente, lorsque ces informations sont disponibles.

Les cas importés de l'étranger doivent également être pris en considération. Il s'agit de cas humains pour lesquels une maladie zoonotique a été diagnostiquée à la suite d'une exposition à cette dernière qui a eu lieu avant d'entrer dans votre pays. L'inclusion de ces cas, encouragée en principe, est tributaire de votre législation nationale.

Définitions :

Aucune information : aucune information n'est disponible concernant la présence ou l'absence de cette maladie zoonotique au cours de la période concernée par le rapport.

Maladie absente : la maladie zoonotique était absente chez l'homme dans le pays au cours de la période concernée par le rapport.

Maladie présente (nombre de cas inconnu) : la maladie zoonotique était présente chez l'homme dans votre pays au cours de la période concernée par le rapport mais le nombre de cas n'est pas connu.

Maladie présente (nombre de cas connu) : la présence de la maladie zoonotique a été confirmée chez l'homme avec un nombre connu de cas humains consignés dans le pays au cours de la période concernée par le rapport.

- **Cas humains** : correspond au nombre total de personnes chez qui l'on a diagnostiqué la maladie zoonotique, y compris celles qui en sont décédées. La définition de cas pour chaque maladie zoonotique est définie par l'OMS ou en conformité avec votre législation nationale le cas échéant.
- **Décès humains** : correspond au nombre total de personnes qui sont décédées de la maladie zoonotique.

MALADIES ZONOTIQUES OBSERVÉES CHEZ L'HOMME EN 2015

Nom de la maladie zoonotique	Aucune information (1)	Maladie absente (2)	Maladie présente (Nb de cas inconnu) (3)	Maladie présente (Nb de cas connus) (4)	Cas humains	Décès humains
Babésiose						
Brucellose						
Campylobactériose						
Chlamydie aviaire						
Cysticercose						
Échinococcose / hydatidose						
Encéphalite à virus Nipah						
Encéphalite japonaise						
Encéphalomyélite équine (de l'Est)						
Encéphalomyélite équine (de l'Ouest)						
Encéphalomyélite équine vénézuélienne						
Fièvre charbonneuse						
Fièvre de la Vallée du Rift						
Fièvre hémorragique de Crimée-Congo						
Fièvre Q						
Fièvre de West Nile						
Influenza aviaire hautement pathogène						
Leishmaniose						
Leptospirose						
Maladie à virus de Marburg						
Maladie à virus Ebola						
Morve						
Myiase à <i>Cochliomyia hominivorax</i>						
Myiase à <i>Chrysomya bezziana</i>						
Rage						
Rouget du porc						
Salmonellose (<i>S. enteritidis</i> , <i>S. typhimurium</i>)						
Syndrome pulmonaire à hantavirus						
Toxoplasmose						
Trichinellose						
Trypanosomiase humaine africaine (maladie du sommeil)						
Trypanosomose (<i>T. evansi</i>)						
Tuberculose bovine						
Tularémie						
Variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob						
Variole du chameau						
Variole du singe						

SECTION 2

POPULATION ANIMALE

L'objectif de cette section consiste à recueillir des informations sur le nombre d'animaux et d'élevages présents dans votre pays pour l'année concernée par le rapport. L'OIE collecte ces données en vue d'avoir une indication de la population animale sensible dans les pays. C'est pour cette raison qu'il est important de fournir une estimation du nombre d'animaux présents dans votre pays par catégorie et qu'il est recommandé de soumettre les données par division administrative afin de pouvoir analyser les maladies selon ces divisions.

Il revient à chaque pays de déterminer l'époque de l'année au cours de laquelle les données sur la population animale sont recueillies. Il est recommandé d'utiliser une période de l'année au cours de laquelle la population animale est stable afin de garantir une plus grande précision.

COMMENT REMPLIR CETTE SECTION

En ce qui concerne la population animale, les informations peuvent être fournies par première division administrative ou pour l'ensemble du pays pour l'année concernée par le rapport.

Pour chaque espèce indiquée, veuillez consigner le nombre d'animaux, de ruches ou de tonnes et le nombre d'exploitations présents dans votre pays au cours de l'année concernée, soit par première division administrative soit pour l'ensemble du pays.

Si une espèce est présente dans votre pays mais qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la « Population animale » ou le « Nombre d'exploitations », inscrivez « ... » dans la ou les colonnes concernées du formulaire papier ou laissez le champ vide dans le formulaire en ligne WAHIS. Il est également possible de renseigner la population animale si elle est connue et de ne rien indiquer pour le nombre d'exploitations correspondantes et vice versa.

Important :

- Si l'une des espèces n'existe pas dans votre pays, inscrivez « 0 » dans les deux colonnes.
- Si des animaux transitent par votre pays, ils ne doivent pas être rapportés dans cette section.

ANIMAUX TERRESTRES

Veuillez indiquer le nombre total d'animaux présents dans l'exploitation au moment du recensement. Les populations de faune sauvage, à l'exception des animaux sauvages élevés à des fins de production, ne doivent pas être incluses.

Bovins : indiquez le nombre de bovins et le nombre d'exploitations.

Buffles : indiquez le nombre de buffles et le nombre d'exploitations.

Camélidés : indiquez le nombre de camélidés et le nombre d'exploitations.

Cervidés : indiquez le nombre de cervidés et le nombre d'exploitations.

Équidés : indiquez le nombre de chevaux domestiques, d'ânes et de leurs hybrides et le nombre d'exploitations.

Suidés : indiquez le nombre total de suidés dans les productions de porcs commerciaux et de basse-cour et le nombre total d'exploitations. Utilisez cette option **uniquement** si vous n'êtes pas en mesure de fournir des données par sous-catégories (porcs commerciaux et porcs de basse-cour).

Porcs – commerciaux : indiquez le nombre de porcs, y compris de porcelets, de porcs à l'engrais et de porcs reproducteurs, et le nombre d'exploitations.

Porcs –basses-cours: indiquez le nombre de porcs et le nombre d'exploitations.

Ovins : indiquez le nombre d'ovins et le nombre d'exploitations. Si vous n'êtes pas en mesure de différencier les populations d'ovins et de caprins, laissez le champ correspondant vide dans le formulaire de notification en ligne WAHIS ou consignez « ... » sur la version papier.

Caprins : indiquez le nombre de caprins et le nombre d'exploitations. Si vous n'êtes pas en mesure de différencier les populations d'ovins et de caprins, laissez le champ correspondant vide dans le formulaire de notification en ligne WAHIS ou consignez « ... » sur la version papier.

Ovins/caprins (cheptels mixtes d'ovins et de caprins) : utilisez cette option **uniquement** en présence de cheptels mixtes et si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir le nombre exact tant pour les ovins que les caprins dans votre pays. Indiquez le nombre d'ovins/caprin et le nombre d'exploitations correspondant à ces cheptels mixtes. **Si vous n'avez pas de cheptels mixtes dans votre pays, indiquez « 0 »**. Si vous ne disposez pas de cette information, laissez le champ correspondant vide dans le formulaire de notification en ligne WAHIS ou consignez « ... » sur la version papier. **Surtout n'additionnez pas les données pour les populations d'ovins et de caprins.**

Chiens : indiquez le nombre total de chiens (domestiques et errants si possible). Il n'est pas nécessaire d'indiquer le nombre d'exploitations.

Chats : indiquez le nombre total de chats (domestiques et errants si possible). Il n'est pas nécessaire d'indiquer le nombre d'exploitations.

Lapins : indiquez le nombre de lapins d'élevage et le nombre d'exploitations.

Lapins/Lièvres : indiquez le nombre de lapins/lièvres et le nombre d'exploitations.

Abeilles : indiquez le nombre de ruches et le nombre d'exploitations. Une exploitation désigne un rucher et chaque rucher contient un certain nombre d'abeilles.

Oiseaux : Indiquez le nombre total de volailles des systèmes de production commerciale et de basse-cour et le nombre total d'exploitations. Utilisez cette option **uniquement** si vous n'êtes pas en mesure de fournir des données par sous-catégories (poules pondeuses, poulets de chair, autres volailles commerciales et de basse-cour). Si des données ont été fournies pour au moins une des sous-catégories, indiquez le nombre du reste des oiseaux qui n'appartiennent pas à ces sous-catégories..

Poules pondeuses – production commerciale d'œufs : indiquez le nombre de poules pondeuses dans les systèmes de production commerciale et le nombre d'exploitations dans votre pays.

Poulets de chair – production commerciale de viande : indiquez le nombre de poulets de chair dans les systèmes de production commerciale et le nombre d'exploitations dans votre pays.

Autres volailles commerciales : indiquez le nombre de dindes, canards, oies, cailles, pintades, faisans, pigeons, autruches, etc. dans les systèmes de production commerciale et le nombre d'exploitations dans votre pays.

Volailles – basse-cour : indiquez séparément le nombre de volailles y compris de poulets et de poules présents dans les basses-cours et les troupeaux de village ainsi que le nombre d'exploitations dans votre pays, le cas échéant.

ANIMAUX AQUATIQUES

En ce qui concerne l'ensemble de la production des animaux aquatiques, **à l'exception des amphibiens**, veuillez indiquer dans la colonne « Production » la quantité produite au cours de l'année en tonnes (une tonne métrique correspond à 1 000 kilogrammes ou 2 205 livres). Si vous possédez des données en kilogrammes ou par animal, veuillez les convertir en tonnes avant de les consigner. Pour les amphibiens, veuillez indiquer le nombre d'animaux.

Poissons (production aquacole) : indiquez le nombre de tonnes correspondant à la production de poissons et le nombre d'exploitations dans votre pays pour l'année concernée.

Crustacés (production aquacole) : indiquez le nombre de tonnes correspondant à la production de crustacés et le nombre d'exploitations dans votre pays pour l'année concernée.

Mollusques (production aquacole) : indiquez le nombre de tonnes correspondant à la production de mollusques et le nombre d'exploitations dans votre pays pour l'année concernée.

Amphibiens (production aquacole) : indiquez le nombre d'animaux correspondant à la production d'amphibiens et le nombre d'exploitations dans votre pays pour l'année concernée.

Poisson (capture) : indiquez le nombre de tonnes de poissons capturés à l'état sauvage pour l'année concernée. Dans le formulaire en ligne WAHIS, n'indiquez rien pour le nombre d'exploitations.

Crustacés (capture) : indiquez le nombre de tonnes de crustacés capturés à l'état sauvage pour l'année concernée. Dans le formulaire en ligne WAHIS, n'indiquez rien pour le nombre d'exploitations.

Mollusques (capture) : indiquez le nombre de tonnes de mollusques capturés à l'état sauvage pour l'année concernée. Dans le formulaire en ligne WAHIS, n'indiquez rien pour le nombre d'exploitations.

POPULATION ANIMALE

ANIMAUX TERRESTRES

Nom de la première division administrative	Bovins		Buffles		Suidés*		Porcs commerciaux		Porcs de basse-cour	
	Nombre total d'animaux	Nombre d'exploitations								

*Utilisez cette option uniquement si vous n'êtes pas en mesure de fournir des données par sous-catégories (porcs commerciaux et porcs de basse-cour)..

Nom de la première division administrative	Ovins		Caprins		Ovinsetcaprins (cheptels mixtes)		Équidés	
	Nombre total d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre total d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre total d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre total d'animaux	Nombre d'exploitations

ANIMAUX TERRESTRES

Nom de la première division administrative	Camélidés		Cervidés		Lapins		Lapins/Lièvres		Abeilles	
	Nombre total d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre total de ruches	Nombre d'exploitations						

Nom de la première division administrative	Oiseaux*		Volailles commerciales			Autres volailles commerciales		Volailles de basse-cour		Chiens	Chats
	Nombre total d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre total de poules pondeuses	Nombre d'exploitations	Nombre total de poulets de chair	Nombre d'exploitations	Nombre total d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre total d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre total d'animaux

*Utilisez cette option uniquement si vous n'êtes pas en mesure de fournir des données par sous-catégories (pondeuses, poulets de chair, autres volailles commerciales, volailles de basse-cour).

ANIMAUX AQUATIQUES

Nom de la première division administrative	Poissons (production aquacole) ¹		Mollusques (production aquacole) ¹		Crustacés (production aquacole) ¹		Amphibiens (production aquacole)	
	Production	Nombre d'exploitations	Production	Nombre d'exploitations	Production	Nombre d'exploitations	Production	Nombre d'exploitations

Nom de la première division administrative	Poissons (capture) ¹	Mollusques ¹ (capture) ¹	Crustacés (capture) ¹

(1) : Veuillez utiliser les tonnes « T » en tant qu'unités. Si vous avez des données en kilogrammes ou par animal, veuillez les convertir en tonnes avant de les consigner.

SECTION 3

VÉTÉRINAIRES ET PARA-PROFESSIONNELS VÉTÉRINAIRES

L'objectif de cette section vise à fournir des informations sur le nombre de vétérinaires et de para-professionnels vétérinaires impliqués dans les activités vétérinaires (publiques et privées) dans votre pays au cours de l'année considérée par le rapport. Ces informations seront utilisées dans le cadre des activités associées au processus d'évaluation des performances des Services vétérinaires (PVS) et également comme information pertinente pour la préparation de missions dans un pays. Il est donc important de fournir des renseignements sur le nombre de vétérinaires et de para-professionnels vétérinaires présents dans votre pays par catégorie et par activité si possible.

Les informations transmises concernent l'ensemble du pays pour l'année considérée par le rapport.

DÉFINITIONS :

Aux fins du présent rapport, les définitions utilisées sont celles du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* et sont présentées ci-dessous :

Vétérinaire : désigne une personne ayant suivi une formation adaptée, enregistrée ou ayant reçu un agrément délivré par l'organisme statutaire vétérinaire d'un pays pour y exercer la médecine des animaux ou la science vétérinaire.

Para-professionnel vétérinaire : désigne une personne qui, en application des dispositions énoncées dans le Code terrestre, est habilitée par l'organisme statutaire vétérinaire à effectuer, sur le territoire d'un pays, certaines tâches qui lui sont confiées (qui dépendent de la catégorie de para-professionnels vétérinaires à laquelle cette personne appartient), sous la responsabilité et la supervision d'un vétérinaire. Les tâches qui peuvent être confiées à chaque catégorie de para-professionnels vétérinaires doivent être définies par l'organisme statutaire vétérinaire en fonction des qualifications et de la formation des personnes concernées et selon les besoins.

Professionnel de la santé des animaux aquatiques : désigne une personne qui, en application du Code aquatique, est habilitée par l'Autorité compétente à remplir sur le territoire d'un pays certaines fonctions qui lui sont assignées et possède les qualifications et la formation requises pour exécuter lesdites fonctions.

Agréé : signifie officiellement agréé, accrédité ou enregistré par l'Autorité vétérinaire.

COMMENT REMPLIR CETTE SECTION

Pour chaque catégorie de vétérinaires et de para-professionnels vétérinaires, indiquez le nombre de personnes employées pour chaque activité. Lorsqu'une personne effectue plus d'une activité, veuillez choisir l'activité principale afin d'éviter toute redondance. Veuillez indiquer le nombre total de vétérinaires et de para-professionnels vétérinaires aux niveaux national et sous-national engagés à plein temps et à temps partiel.

Les vétérinaires enregistrés auprès de l'organisme statutaire vétérinaire qui ne travaillent pas dans le pays où ledit organisme est actif ne doivent pas être pris en compte pour l'année considérée par le pays auteur du rapport. On désigne par « vétérinaires enregistrés » également ceux enregistrés temporairement dans votre pays pour l'année considérée.

Il convient également d'inclure les informations concernant les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires agréés ou habilités par d'autres Autorités compétentes que l'Autorité vétérinaire.

Le terme d'agent communautaire de santé animale n'a pas été défini par l'OIE. Toutefois, il se peut que ces professionnels participent aux activités de santé animale. Veuillez indiquer leur nombre total, le cas échéant.

VÉTÉRINAIRES :

- **Vétérinaires dans le secteur public :** veuillez indiquer le nombre de vétérinaires employés dans le secteur public qui participent à chacune des activités suivantes : activités réglementées en matière de santé animale et de bien-être animal ; activités relatives à la santé publique vétérinaire, aux laboratoires du secteur public et à l'agrément et l'enregistrement des médicaments vétérinaires.
- **Vétérinaires dans le secteur privé :** veuillez indiquer le nombre de vétérinaires employés dans le secteur privé qui participent à chacune des activités suivantes : activités générales en matière de santé animale et de bien-être animal ; activités relatives à la santé publique vétérinaire et aux laboratoires du secteur privé. Il se peut que les vétérinaires du secteur privé participant aux activités de santé et de bien-être animal ou aux activités de santé publique vétérinaire soient agréés en vue d'exécuter certaines fonctions vétérinaires officielles dans le pays.

Catégories :

- **Les activités de santé et de bien-être animal** couvrent les activités se rapportant aux animaux terrestres et aquatiques, faune sauvage incluse.
- **Les activités de santé publique vétérinaire** couvrent la sécurité sanitaire des aliments, le contrôle des maladies pour lesquelles il existe un programme officiel, le contrôle des maladies zoonotiques et les médicaments vétérinaires.
- **Laboratoires :** les vétérinaires travaillant dans les laboratoires des secteurs public et privé effectuant des activités de diagnostic.
- **Activités universitaires et enseignement :** les vétérinaires actifs dans le milieu universitaire ou dans des établissements de formation. Parmi ceux-ci figurent les vétérinaires des établissements d'enseignement vétérinaire et d'autres institutions dispensant les programmes de formation initiale et de formation continue aux vétérinaires et para-professionnels vétérinaires.
- **Industrie pharmaceutique :** les vétérinaires travaillant pour l'industrie pharmaceutique. Parmi ceux-ci figurent les vétérinaires travaillant dans les domaines de la recherche, de la production et de la vente des médicaments et des vaccins. Sont exclus les vétérinaires travaillant dans les laboratoires de diagnostic.
- **Cabinets privés :** les vétérinaires fournissant principalement des services vétérinaires thérapeutiques ou prophylactiques directement aux clients et ce, à leur demande. Sont exclus les vétérinaires du secteur public exerçant dans le secteur public.
- **Autres :** les vétérinaires participant à toute autre activité que celles susmentionnées. Si vous indiquez un nombre autre que 0 (zéro) dans la case « Autre », veuillez ajouter une note succincte décrivant la ou les activités concernées. Cette catégorie concerne uniquement les vétérinaires qui n'appartiennent à aucune des catégories susmentionnées.

PARA-PROFESSIONNELS VÉTÉRINAIRES

- **Para-professionnels vétérinaires des secteurs public et privé :** veuillez indiquer le nombre de para-professionnels vétérinaires employés dans les secteurs public et privé qui participent à chacune des activités suivantes : activités de santé et de bien-être animal ; activités publiques/privées de santé vétérinaire et activités liées aux laboratoires du secteur public/privé.

Catégories :

- **Les activités de santé et de bien-être animal** couvrent les activités se rapportant aux animaux terrestres et aquatiques, faune sauvage incluse.
- **Les activités de santé publique vétérinaire** couvrent la sécurité sanitaire des aliments, le contrôle des maladies zoonotiques et les médicaments vétérinaires.
- **Agents communautaires de santé animale**
- **Autre** : veuillez indiquer le nombre total de para-professionnels vétérinaires participant à toute autre activité que celles susmentionnées. Si vous indiquez un nombre autre que 0 (zéro) dans la case « Autre », veuillez ajouter une note succincte décrivant la ou les activités concernées. Cette catégorie concerne uniquement les para-professionnels vétérinaires qui n'appartiennent à aucune des catégories susmentionnées.

Si une catégorie n'existe pas au niveau national, indiquez « 0 » (à savoir, zéro).

Si une catégorie existe mais aucune donnée exacte n'est disponible, indiquez une estimation. Si aucune estimation ne peut être faite, laissez le champ vide dans le formulaire de notification en ligne WAHIS ou indiquez « ... » sur le formulaire papier.

VÉTÉRINAIRES ET PARA-PROFESSIONNELS VÉTÉRINAIRES

Vétérinaires (par activité)	Secteur public	Secteur privé
Activités de santé et de bien-être animal		
Activités de santé publique vétérinaire		
Laboratoires		
	Nombre	
Activités universitaires et enseignement		
Industrie pharmaceutique		
Cabinet privé		
Autre*		
(*précisez avec une note succincte)		
Para-professionnels vétérinaires (par activité)	Nombre	
Activités de santé et de bien-être animal		
Agents communautaires de santé animale		
Activités de santé publique vétérinaire		
Autre*		
(*précisez avec une note succincte)		

SECTION 4

LABORATOIRES DE RÉFÉRENCE NATIONAUX

L'objectif de cette section vise à fournir des informations sur les laboratoires de référence nationaux et leurs capacités de diagnostic. Les informations fournies dans cette section sont transférées automatiquement du rapport annuel précédent au suivant. Ces informations sont renseignées automatiquement chaque année. Veuillez ne pas modifier ni supprimer le nom actuel du ou des laboratoires ni/ou le nom des personnes de contact dans le formulaire de notification en ligne WAHIS. N'ajoutez que de nouvelles informations à celles existantes.

COMMENT REMPLIR CETTE SECTION

Nom du laboratoire : veuillez indiquer le nom des Laboratoires de référence nationaux de votre pays. L'usage des acronymes est à éviter à moins qu'ils n'aient été définis au préalable.

Personne de contact et son adresse : veuillez indiquer le nom des personnes de contact ainsi que leur adresse professionnelle. Dans le formulaire de notification en ligne WAHIS, il est possible de sélectionner le type de contact (pour le laboratoire ou le fabricant du vaccin ou si les deux activités relèvent de la même personne de contact). N'indiquez pas le nom de la ville et du pays. Le nom de la ville est à consigner dans une case distincte et le nom du pays s'inscrit automatiquement.

Chaque laboratoire doit être géoréférencé afin de pouvoir le localiser sur une carte. La latitude (Nord et Sud) et la longitude (Est et Ouest) doivent être exprimées en décimales : ex. Latitude 51,2798 – Longitude 0,635. Si vous disposez des coordonnées en format DMS (degrés, minutes et secondes : dd° mm' ss"), veuillez les convertir en décimales. Si vous ne connaissez pas les coordonnées exactes, vous pouvez utiliser les outils cartographiques disponibles dans le formulaire de notification en ligne WAHIS ou toute autre application en ligne.

Maladie : veuillez dresser une liste des maladies pour lesquelles chaque laboratoire dispose de capacités de diagnostic. Le nom des maladies doit se rapprocher le plus possible du nom des maladies figurant actuellement sur la Liste de l'OIE.

Tests de diagnostic utilisés : veuillez dresser une liste des tests de diagnostic couramment utilisés qui sont reconnus par le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* et le *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* de l'OIE.

LABORATOIRES DE RÉFÉRENCE NATIONAUX

Nom du laboratoire	Personne de contact et adresse	Latitude	Longitude	Maladie	Tests de diagnostic utilisés

N.B. : Ajoutez à ce tableau autant de lignes que nécessaire.

SECTION 5

PRODUCTION DE VACCINS

L'objectif de la présente section vise à fournir des informations sur les fabricants de vaccins et les types de vaccins produits pour un usage national ou pour l'exportation. Cette section peut également servir à fournir des informations sur la situation de la production et des vaccins exportés. Les informations sur les fabricants de vaccins sont automatiquement transférées du rapport annuel précédent au suivant. Veuillez ne pas modifier ni supprimer ces informations. N'ajoutez que de nouvelles informations à celles existantes.

COMMENT REMPLIR CETTE SECTION

Nom du fabricant : le nom de l'établissement/l'institution ou de l'entreprise qui produit des vaccins dans votre pays ou sur son territoire. L'usage des acronymes est à éviter à moins qu'ils n'aient été définis au préalable.

Personne de contact et son adresse : vous devez indiquer le nom de la ou des personnes de contact ainsi que leur adresse professionnelle. Dans le formulaire de notification en ligne WAHIS, il est possible de sélectionner le type de contact (pour le laboratoire ou le fabricant du vaccin ou si les deux activités relèvent de la même personne de contact).

Année de début d'activité : indiquez l'année au cours de laquelle le fabricant de vaccins a commencé la production du vaccin.

Année de cessation d'activité : indiquez l'année au cours de laquelle le fabricant de vaccins a cessé la production du vaccin.

FABRICANTS DE VACCINS

Nom du fabricant	Personne de contact et adresse	Année de début d'activité	Année de cessation d'activité

N.B. : Ajoutez à ce tableau autant de lignes que nécessaire.

COMMENT REMPLIR CETTE SECTION

Maladie : pour chaque maladie, veuillez indiquer le nom du ou des fabricants de vaccin(s) présents dans votre pays. Le nom des maladies doit se rapprocher le plus possible du nom des maladies figurant actuellement sur la Liste de l'OIE. Il peut exister plus d'un type de vaccin et/ou plus d'un fabricant de vaccin pour une maladie donnée.

Nom du fabricant : le nom de l'établissement/l'institution ou de l'entreprise qui produit des vaccins dans votre pays ou sur son territoire. L'usage des acronymes est à éviter à moins qu'ils n'aient été définis au préalable.

Nom du vaccin et type(s) de vaccin : il est possible d'utiliser les noms de marque d'un vaccin ; veuillez également préciser si le vaccin produit est un vaccin conjugué, un vaccin à ADN, un vaccin inactivé, un vaccin vivant atténué (vaccin traditionnel), un vaccin à vecteur recombinant (vaccin de nouvelle et seconde générations) ou un vaccin sous-unitaire.

Nombre de doses produites : le nombre de doses de vaccin produites pendant l'année et par type le cas échéant.

Nombre de doses exportées : le nombre de doses de vaccin exportées pendant l'année et par type le cas échéant. Le nombre indiqué peut être supérieur aux doses produites s'il inclut les produits exportés qui ont été produits l'année précédente.

Année de début de production : l'année au cours de laquelle ce type spécifique de vaccin a commencé à être produit.

Année de fin de production (si la production a pris fin) : l'année au cours de laquelle ce type spécifique de vaccin a cessé d'être produit.

INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE VACCINS

Maladies	Nom du fabricant	Nom du vaccin et type(s) de vaccin	Nombre de doses du vaccin produites pendant l'année et par type le cas échéant	Nombre de doses exportées du vaccin produites pendant l'année et par type le cas échéant	Année de début de production	Année de fin de production (si la production a pris fin)
Agalaxie contagieuse						
Anaplasmose bovine						
Babésiose bovine						
Bronchite infectieuse aviaire						
Brucellose (<i>Brucella abortus</i>)						
Brucellose (<i>Brucella melitensis</i>)						
Brucellose (<i>Brucella suis</i>)						
Bursite infectieuse (maladie de Gumboro)						
Campylobactériose génitale bovine						
Clavelée et variole caprine						
Cowdriose						
Dermatose nodulaire contagieuse						
Diarrhée virale bovine						
Encéphalite japonaise						
Encéphalomyélite équine de l'Est						
Encéphalomyélite équine de l'Ouest						

Maladies	Nom du fabricant	Nom du vaccin et type(s) de vaccin	Nombre de doses du vaccin produites pendant l'année et par type le cas échéant	Nombre de doses exportées du vaccin produites pendant l'année et par type le cas échéant	Année de début de production	Année de fin de production (si la production a pris fin)
Encéphalomyélite équine vénézuélienne						
Épididymite ovine (<i>Brucella ovis</i>)						
Fièvre aphteuse						
Fièvre catarrhale du mouton						
Fièvre charbonneuse						
Fièvre de la Vallée du Rift						
Fièvre de West Nile						
Fièvre Q						
Gastro-entérite transmissible						
Grippe équine						
Hépatite virale du canard						
Herpès-virose de la carpe koï						
Herpesvirus équine 1 (EHV-1) (Infection par l')						
Infection à <i>Chlamydia abortus</i> (Avortement enzootique des brebis ou chlamydiose ovine)						
Infection à <i>Echinococcus granulosus</i>						
Infection à <i>Echinococcus multilocularis</i>						
Infection à <i>Mycoplasma mycoides subsp. mycoides SC</i> (Péripleurite contagieuse bovine)						
Infection par l'alphavirus des salmonidés						
Iridovirose de la daurade japonaise						
Laryngotrachéite infectieuse aviaire						
Leishmaniose						
Maladie de Nairobi						
Maladie de Newcastle						
Maladie hémorragique du lapin						
Mycoplasmoses aviaires (<i>Mycoplasma gallisepticum</i>)						
Mycoplasmoses aviaires (<i>Mycoplasma synoviae</i>)						
Myxomatose						
Nécrose hématopoïétique infectieuse						
Paratuberculose						
Pleuropneumonie contagieuse caprine						
Pullorose						
Rhinotrachéite de la dinde						
Rhinotrachéite infectieuse bovine - vulvovaginite pustuleuse infectieuse						
Salmonellose (<i>S. abortusovis</i>)						
Septicémie hémorragique						

Maladies	Nom du fabricant	Nom du vaccin et type(s) de vaccin	Nombre de doses du vaccin produites pendant l'année et par type le cas échéant	Nombre de doses exportées du vaccin produites pendant l'année et par type le cas échéant	Année de début de production	Année de fin de production (si la production a pris fin)
Stomatite vésiculeuse						
Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc						
Theilériose						
Trichomonose						
Tuberculose bovine						
Typhose aviaire						
Variants délétés dans la RHP du virus de l'anémie infectieuse du saumon ou des variants RHP0 de ce virus (Infection par des)						
Variante du chameau						
Virémie printanière de la carpe						
Virus de la maladie d'Aujeszky (Infection par le)						
Virus de la peste des petits ruminants (infection par le)						
Virus de la peste équine (Infection par le)						
Virus de la peste porcine classique (Infection par le)						
Virus de la rage (Infection par le)						
Virus de l'artérite équine (Infection par le)						
Virus de l'influenza aviaire faiblement pathogènes (volailles) (Infection par les)						
Virus de l'influenza aviaire hautement pathogènes (Infection par les)						

N.B. : Ajoutez à ce tableau autant de lignes que nécessaire.

Vous trouverez également cette procédure de notification,
sous la rubrique « Documents de notification des maladies »,
sur le site web réservé aux Délégués de l'OIE
http://web.oie.int/delegatweb/login_delegate.php
et sous la rubrique « Aide-Manuels-FAQ »
de l'application en ligne de WAHIS